

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'avais pas l'intention de donner à entendre qu'on verserait l'argent aux gouvernements provinciaux, pour qu'ils le répartissent.

M. Coldwell: Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Le très hon. M. St-Laurent: Je voulais signaler que, à l'intérieur d'une province, ce seraient les autorités des institutions de la province qui détermineraient le nombre des étudiants inscrits dans la province et les institutions où ils se trouveraient; puis la subvention serait répartie mathématiquement, j'espère, entre les institutions où ont lieu ces inscriptions.

M. Coldwell: J'ai peut-être dit "gouvernement", mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Je suppose que toutes les universités reconnues toucheront la subvention.

Le très hon. M. St-Laurent: Notre intention c'est de reconnaître comme université toutes les institutions autorisées, par l'Assemblée législative de la province où elles se trouvent, à conférer des grades universitaires. On déterminerait ensuite quels diplômes correspondent à des titres universitaires.

M. Nowlan: Je ne voudrais aucunement retarder l'adoption de ce poste, mais je tiens à féliciter le Gouvernement et le premier ministre de la célérité qu'ils ont mise à s'occuper de cette question. Tous ceux qui s'intéressent aux universités canadiennes sauront gré au Gouvernement d'avoir donné suite au magnifique rapport de la commission Massey. Les provinces Maritimes sont dans une situation un peu spéciale. Elles possèdent plusieurs universités. Celle de Mount Allison se trouve d'un côté de la frontière, et l'université d'Acadia, de l'autre. Il pourrait être difficile dans ce cas d'établir la proportion mathématique dont le premier ministre a parlé. Je sais qu'on pourra s'occuper plus tard de cette question, mais je tenais à la signaler, en passant, et à féliciter le Gouvernement de l'adoption de cette mesure.

M. MacInnis: Je n'ai pu saisir toutes les paroles du premier ministre à l'égard du poste à l'étude. Je suppose, cependant, qu'on verra à ce que les provinces ne diminuent pas à cause de l'adoption de cette mesure les subventions qu'elles versent aux universités. Comme l'a signalé l'honorable représentant de Rosetown-Biggan, ce crédit est opportun. Les renseignements dont je dispose portent à croire que le nombre des diplômés d'université fléchira au cours des quatre prochaines années. Sauf erreur, cette diminution atteindra 2,000 ou 3,000. J'ai-

merais qu'on m'assure que les provinces ne seront pas autorisées à diminuer leurs subventions justement à cause de celle-ci.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous prenons bien soin de ne pas paraître marcher sur les brisées des gouvernements provinciaux en ce qui concerne les universités. Ce crédit n'intéresse qu'une année seulement et, en en faisant part à la Chambre, j'ai exprimé l'espoir qu'on ne verrait pas là l'occasion de diminuer les secours normalement versés par les gouvernements provinciaux à leurs universités respectives. J'espère, j'en suis convaincu même, que les gouvernements provinciaux verront de cet œil leurs responsabilités. S'il allait se passer quelque chose de différent le Parlement en aurait connaissance et le jour où une autre demande lui serait soumise, il n'est pas douteux, à mon sens, qu'il en tiendrait compte.

M. Noseworthy: Avant l'adoption du crédit, j'aimerais ajouter ma voix à celle de ceux qui se sont déjà fait entendre pour féliciter le Gouvernement de cette subvention. Je vois là un autre exemple de la conscience que prend le Gouvernement de l'importance nationale de l'instruction et un autre pas accompli dans la voie de l'aide fédérale à l'instruction, non pas seulement au degré universitaire, mais encore aux degrés primaire et secondaire. Je souhaite sincèrement que lorsque nous serons saisis du rapport de la Commission royale, et qu'on nous présentera des mesures législatives tendant à donner suite à ses vœux, ces subventions aux universités prendront un caractère annuel. Je sais qu'on doit constituer un comité qui fournira un concours quelconque pour ce qui est de la répartition des subventions entre les diverses institutions provinciales. Nous convenons avec le premier ministre que le Gouvernement tient essentiellement à ne rien faire qui puisse porter atteinte aux droits provinciaux en matière d'instruction.

Je souhaite sincèrement que, lorsque cette subvention sera répartie entre les institutions, celles-ci en emploient la majeure partie à relever les traitements des professeurs et chargés de cours et, si possible, à diminuer les frais d'inscription des étudiants. On a bien desoin d'aide, dans ces deux domaines. En fin de semaine, j'ai eu un bon exemple de ce besoin, en ce qui concerne les universitaires. J'ai rencontré un professeur d'université qui a passé l'été à travailler pour une brasserie. Il manipule les caisses de bière. Cet emploi, m'a-t-il dit, lui rapporte plus que ce qu'il gagne à l'université. Il a bien reconnu, cependant, qu'intellectuellement parlant, l'emploi est fort reposant.